

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 26 juillet 2011 – 19 h 30

Absents : Alain ROCCHI, Pierre MORAND, Claire MOURABY

1/ Avenants marché de travaux / école maternelle

Madame le Maire présente les avenants établis par l'architecte Claude BERNARD pour l'entreprise CHATRON-COLLIET, pour travaux supplémentaires de peintures, et pour l'entreprise EGBI, pour réfection du toit de l'école (bâtiment central existant)

- **Avenant n°2 / lot 10 : Peintures / Entreprise CHATRON-COLLIET**

Le marché initial + son avenant n°1: 19 782,55€ TTC doit être augmenté de 2 469,02€ TTC

> Soit un nouveau montant de marché de 22 251,57€ TTC.

- **Avenant n°1 / lot 2 : Charpente, Couverture / Entreprise EGBI**

Le marché initial : 103 048,90€ HT doit être augmenté de 18 233,90 € HT

> Soit un nouveau montant de marché de 121 282,80 € HT.

La Commission d'appel d'offre a validé ces avenants, le conseil municipal approuve l'avis de la CAO et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux.

2/ Remise en état du Chemin des Monts :

Madame le Maire présente le résultat de l'ouverture des plis du mardi 5 juillet par la CAO. Sur les 5 entreprises consultées (Eurovia, Screg, Chambard, Mandier et Colas) 4 ont répondu. L'entreprise moins disante a été retenue : la Screg pour un montant de 19 988.00€ HT

3/ Position du conseil municipal sur le projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par le Préfet de l'Isère lors de la séance du 22 avril 2011 de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Chaque Commune doit prendre position et délibérer sur les projets la concernant.

Après avoir pris connaissance des mesures prescriptives du projet SDCI, le conseil municipal, à l'unanimité se déclare :

- Favorable à l'intégration dans la Communauté de Communes de Vinay des 3 communes de la Communauté de Communes de Vercors Isère : Saint-Quentin sur Isère, La rivière et Montaud et à l'intégration de la commune de Quincieu.
- Favorable à la dissolution du syndicat intercommunal du réémetteur de télévision de Saint-Gervais.
- Défavorable à la dissolution du SIVOM de la Drevenne, compétent pour la gestion de la Maison de la Drevenne : maison des associations des deux communes Saint-Gervais et Rovon. Ce syndicat doit être maintenu en l'état pour gérer cette structure. Des opérations comptables sont propres à ce Syndicat et les prêts ne sont pas échus.

4/ Convention avec la Commune de La Rivière

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la commune de La Rivière d'enfouir une conduite d'eau depuis le réservoir de Saint-Gervais jusqu'au hameau des Monts situé sur la commune de La Rivière. Une convention est établie afin de fixer les termes de cet accord entre les 2 communes.

5/ Aménagement carrefour RD35/RD1532 – commerce

Mme le Maire fait part de la réunion du 30 juin avec La Direction des routes du CG38. Le conseil municipal souhaite s'entourer des services de la DDT autant que possible.

6/ Questions diverses

- Achat d'une tondeuse d'occasion 1 100 €
- Mur du lotissement : la partie trop blanche est à refaire avec la bonne teinte
- Cimetière : reprise des tombes en état d'abandon
- Assainissement au Port : une réunion sera organisée avec les habitants et les structures partenaires afin de répondre aux questions techniques (septembre/octobre)
- Plan de sauvegarde : organigramme de crise
- Feuille d'info : le conseil municipal envisage d'éditer une feuille d'information bimensuelle, en plus et en dehors de la parution du journal municipal 1 fois par an.